

Rapporteur : M. MEDAN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 JUIN 2024**

oOo

**FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT**

oOo

**RAPPORT**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter les 3 délibérations récapitulées dans le tableau joint.

**ACTUALISATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS  
AU TAUX D'EFFORT**

1	Stationnement	Fixation des tarifs applicables au parking Simone Veil dans le quartier Jean Zay, identiques aux tarifs du parking du Centre-Ville - + 10 % sur l'ensemble des tarifs	01.07.2024
2	Salles municipales	Quelques ajustements pratiques concernant certains règlements de l'Espace Vasarely – Tarifs inchangés	01.07.2024
3	Sport pour tous	Création de nouvelles activités tarifées sur des montants existants – Tarifs inchangés	01.09.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme EL MEZOUED	à	M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à	M. KALONJI
Mme AUBERT	à	M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à	M. REYNIER
M. BENSABAT	à	M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à	M. MAUGER
Mme SALL	à	M. HOBEIKA			

**Conseiller absent : M. PARISIS**

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

44 Voix	POUR
Voix	CONTRE
04 Voix	ABSTENTION
Voix	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : FIXATION DU BAREME DES TARIFS DU STATIONNEMENT URBAIN  
APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), notamment son article 63, et ses textes d'applications ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'article 260 A du Code général des impôts ;

Vu l'article 201 octies du Code général des impôts ;

Considérant que la Ville a fait le choix de reprendre la gestion du stationnement urbain en régie directe à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu sa délibération du 08 décembre 2022 adoptant les tarifs applicables au stationnement urbain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant la mise en exploitation du nouveau parking Simone Veil et la nécessité de lui appliquer une règle tarifaire identique au parking de centre-ville incluant 30 minutes de gratuité pour la dépose rapide des enfants de la crèche et de l'école Jean ZAY ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er – Approuve la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente délibération, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

ARTICLE 2 - Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme  
Le Maire

Vu pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil Municipal en date du

Barème tarifaire du stationnement urbain  
Réactualisation des tarifs zones centre, orange et verte

2024



27 JUIN 2024

Le Maire,

*[Signature]*

	Voirie 2024		
	Zone centre	Zone orange	Zone verte
0h20	Gratuit	Gratuit	Gratuit
0h30	1,70 €	1,10 €	0,90 €
0h45	2,10 €	1,30 €	1,10 €
0h50	2,50 €	1,90 €	1,40 €
1h	2,80 €	2,00 €	1,60 €
1h10	10,00 €	2,10 €	1,80 €
1h15			
1h20	30,00 €	2,20 €	1,90 €
1h30			
1h45		3,00 €	2,50 €
2h		5,00 €	
2h10		10,00 €	
2h15			
2h20		30,00 €	
2h30			
2h45			
3h			
3h15			
3h30			
3h45			
4h			5,50 €
4h15			
4h30			
4h45			
5h			
5h15			
5h30			
5h45			
6h			
6h15			
6h30			
6h45			
7h			
7h15			
7h30			
7h45			
8h			6,00 €
8h15			
8h30			10,00 €
8h45			30,00 €
9h			
9h15			
9h30			
9h45			
10h			
10h15			
10h30			
10h45			
11h			
11h15			
11h30			
11h45			
12h			
13h			
14 à 24h			
Ticket perdu			

Abonnements voirie Residents et riverains

	24h	semaine	mois	trimestre	Semestre	Année
Zone verte (actif/résident)	2,00 €	8,00 €	30,00 €	85,00 €	160,00 €	270,00 €
Zone verte riverain						170,00 €

Abonnements Voirie professions de santé sédentaires et itinérantes

	Sédentaires et moins de 100 visites à domicile par an				itinérantes plus de 100 visites	
	Mensuel	trimestre	semestre	annuel	plus de 100 visites à domicile par an	
Zone centre Violette	90,00 €	250,00 €	470,00 €	900,00 €	gratuit sur justificatif	
Zone orange	50,00 €	125,00 €	220,00 €	400,00 €	gratuit sur justificatif	
zone verte	30,00 €	85,00 €	160,00 €	270,00 €	gratuit sur justificatif	
Hors Zone					gratuit sur justificatif	

Abonnements Voirie commerçants

	Mensuel	trimestre	semestre	annuel
Zone centre Violette				
Zone orange	50,00 €	125,00 €	220,00 €	400,00 €
zone verte	30,00 €	85,00 €	160,00 €	270,00 €

limité à 1 véhicule par commerce

Abonnements Voirie artisans ambulants

	1/2 J	journée	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Zone centre Violette	9,00 €	18,00 €	34,00 €	50,00 €	70,00 €	90,00 €
Zone orange	6,00 €	12,00 €	24,00 €	32,00 €	38,00 €	45,00 €
zone verte	4,80 €	10,00 €	18,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €

Croix de Berry

	Tarif à la minute 2024
0h20	gratuit
0h30	gratuit
0h40	gratuit
0h45	gratuit
0h50	gratuit
1h	gratuit
1h10	gratuit
1h15	gratuit
1h20	gratuit
1h30	4,00
1h45	4,70
2h	5,40
2h10	5,70
2h20	6,00
2h30	6,30
2h45	6,70
3h	7,20
3h15	7,60
3h30	8,00
3h45	8,50
4h	9,20
4h15	9,50
4h30	9,70
4h45	10,10
5h	10,30
5h15	10,50
5h30	10,80
5h45	11,00
6h	11,20
6h15	11,40
6h30	11,50
6h45	11,80
7h	12,00
7h15	12,20
7h30	12,40
7h45	12,60
8h	12,80
8h15	13,10
8h30	13,30
8h45	13,50
9h	13,70
9h15	13,90
9h30	14,10
9h45	14,40
10h	14,60
10h15	14,80
10h30	15,00
10h45	15,30
11h	15,50
11h15	16,00
11h30	16,50
11h45	17,20
12h	18,00
13h	18,00
14 à 24h	18,00
Ticket perdu	18,00

0,045€ la minute de 1 min à 240 min  
0,0295 la minute de 240 min à 720 min

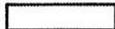
Abonnements enclos Croix de Berry (dont TVA)

	Mensuel	mensuel préf.	trimes.	annuel	Badge perdu
Auto 2022	100,00 €	90,00 €	240,00 €	900,00 €	30,00 €
Nuit de 18h30 à 9h	Gratuit				

Abonnement Covoiturage	Annuel	Badge perdu
2 à 4 titulaires	100,00 €	30 €

	tarifs à la minute 2024
0h20	gratuit
0h30	gratuit
0h40	gratuit
0h50	gratuit
1h	gratuit
1h15	gratuit
1h30	2,10 €
1h45	2,50 €
2h	2,80 €
2h15	3,10 €
2h30	3,40 €
2h45	3,70 €
3h	4,00 €
3h15	4,30 €
3h30	4,60 €
3h45	4,90 €
4h	5,20 €
4h15	5,40 €
4h30	5,40 €
4h45	5,40 €
5h	5,40 €
5h15	5,40 €
5h30	5,40 €
5h45	5,40 €
6h	5,80 €
6h15	5,80 €
6h30	5,80 €
6h45	5,80 €
7h	5,80 €
7h15	5,80 €
7h30	5,80 €
7h45	5,80 €
8h	6,00 €
8h15	6,00 €
8h30	6,00 €
8h45	6,00 €
9h	6,00 €
9h15	6,00 €
9h30	6,00 €
9h45	6,00 €
10h	7,00 €
10h15	7,00 €
10h30	7,00 €
10h45	7,00 €
11h	7,00 €
11h15	7,00 €
11h30	7,00 €
11h45	7,00 €
12h	8,00 €
13h	8,80 €
14 à 24h	12,00 €
Ticket perdu	12,00 €

minute à 0,0234 € (0 à 119 minutes)  
minute à 0,0187 € (120 à 239 minutes)



**Abonnements Bacconnets (dont TVA)**

	Mensuel	trimestre	semestre	annuel	Badge perdu
Auto	50,00 €	145,00 €	280,00 €	550,00 €	30 €

**Abonnements enclos Rabelais hortensias Vasarely (dor)**

	Mensuel	trimestre	semestre	annuel	Badge perdu
Auto	30,00 €	80,00 €	160,00 €	270,00 €	30 €

**Nuit de 18h30 à 9h**

	Annual	Badge perdu
Abonnement Covoiturage 2 à 4 titulaires	100,00 €	30 €

Parking Parc HELLER	Mensuel	annuel	Badge perdu
Auto	60,00 €	600,00 €	30 €

Hotel de Ville2024

0h20	gratuit
0h30	gratuit
0h40	gratuit
0h45	gratuit
0h50	gratuit
1h	gratuit
1h10	gratuit
1h15	gratuit
1h20	gratuit
1h30	gratuit
1h31	3,00 €
1h45	3,50 €
2h	4,00 €
2h10	4,30 €
2h15	4,50 €
2h20	4,60 €
2h30	5,00 €
2h45	5,40 €
3h	5,90 €
3h15	6,40 €
3h30	6,90 €
3h45	7,40 €
4h	8,00 €
4h15	8,30 €
4h30	8,60 €
4h45	8,90 €
5h	9,40 €
5h15	9,90 €
5h30	10,40 €
5h45	10,90 €
6h	11,20 €
6h15	11,70 €
6h30	12,10 €
6h45	12,50 €
7h	13,00 €
7h15	13,60 €
7h30	14,20 €
7h45	14,60 €
8h	15,00 €
8h15	15,00 €
8h30	15,00 €
8h45	15,00 €
9h	15,00 €
9h15	15,00 €
9h30	15,00 €
9h45	15,00 €
10h	15,00 €
10h15	15,00 €
10h30	15,00 €
10h45	15,00 €
11h	15,00 €
11h15	15,00 €
11h30	15,00 €
11h45	15,00 €
12h	15,00 €
13h	15,00 €
14 à 24h	15,00 €

Nuit de 20h à 9h	Gratuit *
------------------	-----------

\* sortie impérative entre 24h et 9h du matin

minute à 0,0333 de 0 à 240 minutes

minute à 0,03125 de 241 à 480 minutes

Covoiturage	Annuel	Badge perdu
2 à 4 titulaires	100,00 €	30 €

Barème tarifaire du stationnement urbain  
 Stationnement à la minute  
 Parking Centre Ville et Parking Simone Veil  
 Tarifs 2024

0,045€ la minute de 1 min à 240 min  
 0,0295 la minute de 240 min à 720 min

	tarifs à la minute 2024
0h20	
0h30	gratuit
0h31	1,40 €
0h45	2,00 €
0h50	2,30 €
1h	2,70 €
1h10	3,10 €
1h15	3,40 €
1h20	3,60 €
1h30	4,00 €
1h45	4,70 €
2h	5,40 €
2h10	5,70 €
2h15	5,80 €
2h20	6,00 €
2h30	6,30 €
2h45	6,70 €
3h	7,20 €
3h15	7,60 €
3h30	8,10 €
3h45	8,50 €
4h	9,20 €
4h15	9,50 €
4h30	9,70 €
4h45	10,10 €
5h	10,30 €
5h15	10,50 €
5h30	10,80 €
5h45	11,00 €
6h	11,20 €
6h15	11,40 €
6h30	11,50 €
6h45	11,80 €
7h	12,00 €
7h15	12,20 €
7h30	12,40 €
7h45	12,60 €
8h	12,80 €
8h15	13,10 €
8h30	13,30 €
8h45	13,50 €
9h	13,70 €
9h15	13,90 €
9h30	14,10 €
9h45	14,40 €
10h	14,60 €
10h15	14,80 €
10h30	15,00 €
10h45	15,30 €
11h	15,50 €
11h15	16,00 €
11h30	16,50 €
11h45	17,20 €
12h	18,00 €
13h	18,00 €
14 à 24h	18,00 €
Ticket perdu	18,00 €

Parking Centre Ville et Parking Simone Veil

0,045€ la minute de 1 min à 240 min

0,0295 la minute de 240 min à 720 min

Bareme tarifs 2024 parking abonnements Parking Centre Ville et Simone Veil

	Mensuel	mensuel préél.	trimes.	annuel	Badge perdu
Auto 2024	100,00 €	90,00 €	240,00 €	900,00 €	30,00 €
motos	55,00 €	45,00 €	120,00 €	450,00 €	30,00 €

Forfaits ouvrage centre ville sans engagements

					Forfaits été (15 juin /15sept)			
	semaine	2 semaines	1 mois	3 mois	semaine	15jrs	3 semaines	mois
Auto	40,00 €	60,00 €	110,00 €	270,00 €	35,00 €	60,00 €	60,00 €	90,00 €
Moto	20,00 €	30,00 €	50,00 €	115,00 €	15,00 €	25,00 €	40,00 €	50,00 €

Cartes à décompte ouvrage Firmin Gémier

Carte	50H	100H	25 h
Auto	80,00 €	150,00 €	40,00 €

Tickets de sortie Firmin Gémier

Tickets	50	100
Auto	75,00 €	150,00 €

Gratuité cinéma Ludothèque	3h00
gratuité Théâtre	3h00

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme EL MEZOUED	à	M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à	M. KALONJI
Mme AUBERT	à	M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à	M. REYNIER
M. BENSABAT	à	M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à	M. MAUGER
Mme SALL	à	M. HOBEIKA			

**Conseiller absent : M. PARISIS**

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

48 Voix POUR  
Voix CONTRE  
Voix ABSTENTION  
Voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



**OBJET : FIXATION DES TARIFS ET ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES - MODIFICATIF**

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de mettre à la disposition d'associations et de groupements antoniens certaines salles municipales ;

VU sa délibération du 07 décembre 2023, adoptant les règlements de mise à disposition des salles municipales et fixant les tarifs ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier certains règlements de mise à disposition ;

VU les projets de règlements ainsi modifiés ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Adopte les règlements intérieurs modifiés des salles municipales, annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2.- Les tarifs fixés par la délibération du 07 décembre 2023 susvisée sont inchangés.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire



*[Handwritten signature]*

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme EL MEZOUED	à	M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à	M. KALONJI
Mme AUBERT	à	M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à	M. REYNIER
M. BENSABAT	à	M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à	M. MAUGER
Mme SALL	à	M. HOBEIKA			

**Conseiller absent : M. PARISIS**

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

48 Voix POUR  
Voix CONTRE  
Voix ABSTENTION  
Voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS SPORTIVES « SPORT POUR TOUS »**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa précédente délibération du 30 juin 2022 concernant les tarifs des inscriptions aux activités dénommées « Sport pour Tous » ;

VU sa précédente délibération du 29 juin 2023 concernant les tarifs des inscriptions en cours d'année aux activités dénommées « Sport pour Tous » ;

VU sa précédente délibération du 7 décembre 2023 concernant l'actualisation des tarifs des inscriptions aux activités dénommées « Sport pour Tous » ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter de nouvelles activités sur des tarifs existants ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Fixe ainsi qu'il suit les tarifs annuels des inscriptions aux activités sportives « Sport pour Tous » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

	Antoniens		Non Antoniens	
	- 18 ans	Adultes	-18 ans	Adultes
Abdos-fessiers, Cross Training, Fit boxing, Gym bien être séniors, Gym-douce/relaxation, Gym posturale, Hatha Yoga, Mobilité, Pilates, Pilates séniors, Relaxation, Remise en forme, Step, Stretching, Tabata, Tonic'Body, Yoga (1h), Zumba	Sans objet	196,00 €	Sans objet	226,00 €
Aqua-gym, Natation	Sans objet	187,00 €	Sans objet	216,00 €
Badminton (1h30)	171,00 €	209,00 €	194,00 €	233,00 €
Cardio training	242,00 €	329,00 €	279,00 €	367,00 €
Modern jazz (1h), Cross Training	156,00 €	Sans objet	198,00 €	Sans objet
Modern jazz (1h30)	207,00 €	242,00 €	244,00 €	285,00 €
Marche nordique	Sans objet	225,00 €	Sans objet	262,00 €
Tennis	242,00 €	344,00 €	291,00 €	361,00 €
Yoga (1h30)	Sans objet	242,00 €	Sans objet	267,00 €

ARTICLE 2 – Autorise en cours d'année l'inscription aux activités sportives proposées, sous réserve de places disponibles et fixe les tarifs correspondants comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

(à compter du 1 <sup>er</sup> janvier N)	Antoniens		Non Antoniens	
	- 18 ans	Adultes	-18 ans	Adultes
Abdos-fessiers, Cross Training, Fit boxing, Gym bien être séniors, Gym-douce/relaxation, Gym posturale, Hatha Yoga, Mobilité, Pilates, Pilates seniors, Relaxation, Remise en forme, Step, Stretching, Tabata, Tonic'Body, Yoga (1h), Zumba	Sans objet	129,00 €	Sans objet	149,50 €
Aqua-gym, Natation	Sans objet	123,00 €	Sans objet	143,00 €
Badminton (1h30)	113,00 €	138,00 €	128,00 €	154,00 €
Cardio training	152,00 €	207,00 €	176,00 €	231,00 €
Modern jazz (1h), Cross Training	102,50 €	Sans objet	131,00 €	Sans objet
Modern jazz (1h30)	137,00 €	159,00 €	161,50 €	186,00 €
Marche nordique	Sans objet	148,50 €	Sans objet	173,00 €
Tennis	159,00 €	220,00 €	191,50 €	238,00 €
Yoga (1h30)	Sans objet	159,00 €	Sans objet	176,00 €

ARTICLE 3 – Le règlement des inscriptions aux activités en cours d'année s'effectuera en une échéance.

ARTICLE 4 - Fixe le montant des frais de dossier qui seront dus pour inscriptions aux activités « Sport pour Tous » annulées sans justificatif valable (certificat médical ou déménagement hors commune) avant la période de facturation : **20% du tarif en vigueur pour l'activité concernée.**

ARTICLE 5 - Les activités « Sport pour Tous » pourront donner lieu à des remboursements aux usagers dans les cas suivants :

- En cas d'un nombre de séances inférieur à 28 sur l'année du fait de la Ville ou 17 pour les inscriptions en cours d'année (Remboursement au prorata temporis)
- En cas de déménagement en dehors de la commune (Remboursement au prorata temporis)
- En cas de présentation d'un certificat médical rendant impossible la pratique des activités (Remboursement au prorata temporis)

ARTICLE 6 - Les recettes seront inscrites au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme  
Le Maire